

Déclaration sur l'avenir des Montérégiennes

Élaborée par les participants au colloque :
Les Montérégiennes – Un avenir commun
23 mai 2008

1. LE POURQUOI DE LA DÉCLARATION

Le colloque *Les Montérégiennes – Un avenir commun* s'inscrit dans une approche qui se veut le point de départ pour l'établissement de bases communes et l'élaboration de stratégies concertées pour mieux suivre leur évolution.

La présente déclaration a pour objectifs d'établir de façon consensuelle des constats sur les caractéristiques physiques des Montérégiennes, leurs qualités écologiques, leur signification culturelle et les grandes lignes d'une vision commune pour leur développement à venir.

2. LES CONSTATS

À la suite du déroulement du colloque *Les Montérégiennes – Un avenir commun*, nous, participants au colloque en venons aux constats suivants :

1. nous jugeons nécessaire d'accroître la connaissance et la responsabilité de la population et des décideurs envers la protection et la mise en valeur des Montérégiennes comme un «ensemble» dans leurs diverses dimensions;
2. nous voulons faire valoir l'image identitaire des Montérégiennes comme «ensemble»;
3. nous entendons nous mobiliser pour assurer une convergence inter-régionale des actions à entreprendre pour conserver les valeurs identitaire, écologique, paysagère, patrimoniale, historique et territoriale des Montérégiennes;

4. nous manifestons notre volonté commune de bien cerner les enjeux et d'identifier les moyens d'atteindre une protection optimale de leurs écosystèmes;
5. nous favorisons la concertation entre les divers intervenants et la mise en place d'instruments législatifs et réglementaires requis pour bien répondre aux enjeux de protection et de mise en valeur des Montérégiennes, dans une perspective de développement durable, en respectant les particularités de chacune.

3. UNE VISION D'AVENIR COMMUNE

Nous, participants au colloque *Les Montérégiennes – Un avenir commun*, déclarons que :

1. les Montérégiennes constituent un patrimoine collectif naturel et culturel pour tous les Québécois qu'il est nécessaire de protéger et de transmettre aux générations futures;
2. la connaissance des Montérégiennes, dans les domaines naturel et culturel, doit être enrichie et faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;
3. la protection et la mise en valeur des Montérégiennes doivent devenir centrales parmi les orientations et objectifs des instances institutionnelles et gouvernementales;
4. les règles de protection et de mise en valeur des Montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune partagée et adoptée par toutes les instances concernées.

Les personnes présentes au colloque recommandent à la Table de concertation du Mont-Royal, à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux Conférences régionales des élus concernées de se concerter pour mettre en place un mécanisme de suivi léger ayant comme tâche de procéder à un examen attentif des multiples propositions formulées au cours de ce colloque et de trouver les moyens d'impliquer les divers partenaires publics, privés, associatifs, institutionnels intéressés dans la protection et la mise en valeur des Montérégiennes.